

Décision

Générale

colonial

Décision n° 254 concernant les services d'Etat.

n° 254

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 février 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé le règlement, au profit de M. Rafenomantato, docteur en médecine, demeurant à Arcy-sur-Aube (Yonne), d'une somme de soixante quatorze mille quatre vingt dix francs Djibouti (70.090 francs Djibouti) représentant le montant des cautionnement déposés par M. Fontaine qui ont fait l'objet de la reconnaissance de dette susvisée et qui avaient été appréhendés le 6 avril 1960. La dépense sera imputée sur le Budget local de l'exercice 1961 chapitre 3-3-11.